

Image not found or type unknown



Question sur les modalités Syntec

Par **Groloup**, le **24/09/2009** à **15:41**

Bonjour,

J'ai une petite question sur les modalités de la convention Syntec Informatique.

Sur ma fiche de paie, il y a indiqué " Modalité Standard" ce qui sous entendrais que je soit à 35 H avec une 20 aine de jours de RTT, hors dans la réalité, je suis en mission chez un client avec un horaire de 38H30 et 9 jours de RTT ce qui correspondrait a une modalité 2.

Y a t'il une faute de la part de mon employeur ou a t'il le droit d'indiquer une modalité sur la fiche de paie et de me faire travailler sous une autre.

Merci d'avance pour votre aide.